

LE MERCREDI 30 NOVEMBRE 2011

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du comité exécutif de la susdite commission scolaire tenue à la salle des commissaires, située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau, le mercredi 30 novembre 2011, à 18 h 05, à laquelle sont présents :

Marc Beaulieu
Jocelyn Fréchette
Alexandre Iracà
Raymond Ménard

Jacques D'Août
Cécile Gauthier
Sylvain Léger
Carl G. Simpson

Représentant du comité de parents :

Anik Morin

Luc Trottier

Sont également présents :

Raynald Goudreau, directeur général
Nadine Bernier, secrétaire générale pour la séance
Luc Prud'homme, directeur du Service des technologies de l'information et des communications
Michel Tardif, commissaire

La séance est ouverte.

NOMINATION À TITRE DE PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 04-CE (2011-2012)

Attendu les termes des articles 156 et 182 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l.-13.3);

Il est proposé par monsieur le commissaire Marc Beaulieu;

QUE monsieur le commissaire Alexandre Iracà agisse à titre de président d'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 05-CE (2011-2012)

Il est proposé par monsieur le commissaire Carl G. Simpson;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE GÉNÉRALE POUR LA SÉANCE

RÉSOLUTION 06-CE (2011-2012)

Attendu l'absence motivée du secrétaire général, M. Jasmin Bellavance;

Attendu qu'il y a lieu de nommer un secrétaire général pour la présente séance du comité exécutif;

Il est proposé par monsieur le commissaire Alexandre Iracà;

QUE madame Nadine Bernier agisse à titre de secrétaire générale pour la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MISES EN CANDIDATURE - MODALITÉS

RÉSOLUTION 07-CE (2011-2012)

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger;

QUE les modalités relatives à l'élection à la présidence et à la vice-présidence du comité exécutif soient celles prévues au document ayant pour titre : « Modalités relatives à l'élection à la présidence et à la vice-présidence du comité exécutif ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION À TITRE DE PRÉSIDENT D'ÉLECTION

RÉSOLUTION 08-CE (2011-2012)

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger;

QUE monsieur le commissaire Alexandre Iracà soit nommé président d'élection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION À TITRE DE PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF

RÉSOLUTION 09-CE (2011-2012)

Attendu les termes des articles 155 et 182 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l.-13-3);

Il est proposé par monsieur le commissaire Jocelyn Fréchette;

QUE monsieur Marc Beaulieu soit nommé président du comité exécutif pour le présent mandat, lequel a été fixé par résolution du Conseil des commissaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION À TITRE DE VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF
--

RÉSOLUTION 10-CE (2011-2012)

Attendu les termes des articles 155 et 182 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l.-13-3);

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE monsieur Jacques D'Août soit nommé vice-président du comité exécutif pour le présent mandat, lequel a été fixé par résolution du Conseil des commissaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le commissaire Marc Beaulieu prend son siège à titre de président.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 SEPTEMBRE 2011

RÉSOLUTION 11-CE (2011-2012)

Il est proposé par monsieur Luc Trottier, représentant du comité de parents;

QUE le procès-verbal du comité exécutif du 28 septembre 2011 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRAT D'INTÉGRATION ET DE PROGRAMMATION DES SERVEURS INFORMATIQUES LINUX DE LA CSCV - ADJUDICATION

RÉSOLUTION 12-CE (2011-2012)

Attendu que l'ensemble des serveurs de la CSCV fonctionne depuis plus de 6 ans, 24 heures par jour, 7 jours par semaine et 365 jours par année;

Attendu que l'ensemble des équipements est arrivé à la fin de leur durée de vie utile;

Attendu que le non-remplacement de ces serveurs pourrait occasionner une instabilité du réseau, des pertes probables de fonctionnalités pour 2 heures, 2 jours ou 2 semaines et possiblement des pertes de données;

Attendu l'importance du service dispensé par le Service des technologies de l'information et des communications et ce, pour l'ensemble des écoles, des centres et des services administratifs;

Attendu que la compagnie Révolution Linux a implanté tous les serveurs Linux et les applications libres de la CSCV depuis 2005;

Attendu que la compagnie Révolution Linux connaît très bien notre infrastructure, ce qui diminue considérablement les coûts d'analyse;

Attendu qu'actuellement Révolution Linux est la seule compagnie capable de faire la programmation de nos serveurs et d'en assurer la fonctionnalité;

Attendu que la loi 133 favorise grandement l'installation de logiciels libres dans les services publics et parapublics;

Attendu que le Service des technologies de l'information et des communications a fait une évaluation des coûts, des équipements et de la programmation nécessaires;

Attendu les discussions des membres du comité consultatif de gestion lors de leur rencontre du 23 novembre 2011;

Attendu les discussions des membres du comité relatif aux technologies de l'information et des communications lors de leur rencontre du 29 novembre 2011;

Attendu la recommandation du directeur du Service des technologies de l'information et des communications et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur Luc Trottier, représentant du comité de parents;

QUE le contrat d'intégration et de programmation des serveurs Linux des centres de données de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées soit adjugé à la compagnie Révolution Linux pour la somme de 80 000 \$, plus les taxes;

QUE le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, soit et est par la présente autorisé à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre dudit contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ACHAT D'ORDINATEURS PORTABLES POUR LES ENSEIGNANTS DANS LE CADRE DE LA MESURE 50680 – ÉCOLE BRANCHÉE 2.0 – DÉLÉGATION DE SIGNATURE

RÉSOLUTION 13-CE (2011-2012)

Attendu les termes des paramètres budgétaires 2011-2012 quant à la mesure 50680 – école branchée 2.0, lesquels accordaient une somme de 51 000 \$ pour l'achat d'ordinateurs portatifs au bénéfice des enseignants de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu que dans le cadre de cette mesure le MELS exige de l'ensemble des commissions scolaires, qu'elles utilisent les services du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) afin d'effectuer les achats regroupés prévus à ladite mesure;

Attendu que le CSPQ doit recevoir le formulaire d'acquisition signé par le directeur général pour aller en demande d'escompte supplémentaire;

555

Attendu que la procédure a été discutée par les membres du comité consultatif de gestion (CCG) lors de leur rencontre du 23 novembre 2011 ainsi que par les membres du comité relatif aux technologies de l'information et des communications (TIC) lors de leur rencontre du 29 novembre 2011;

Attendu la recommandation du directeur du Service des technologies de l'information et des communications et l'approbation du directeur général;

Il est proposé par monsieur le commissaire Jocelyn Fréchette;

QUE le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, soit et est par la présente autorisé à signer le formulaire d'acquisition pour l'achat des ordinateurs portables requis pour les enseignants dans le cadre de la mesure 50680 – école branchée 2.0.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Luc Prud'homme quitte son siège, il est 18 h 39.

HUIS CLOS

RÉSOLUTION 14-CE (2011-2012)

Il est proposé par madame la commissaire Cécile Gauthier;

QUE le comité exécutif siège à huis clos.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 18 h 40.

Le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, présente le projet de règlement hors cour.

RETOUR EN SÉANCE PUBLIQUE

RÉSOLUTION 15-CE (2011-2012)

Il est proposé par monsieur le commissaire Jacques D'Août;

QUE le comité exécutif revienne en séance publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Il est 18 h 54.

DOSSIER D'UN MEMBRE DU PERSONNEL – RÈGLEMENT HORS COUR

RÉSOLUTION 16-CE (2011-2012)

Attendu les termes de la plainte formulée par un membre du personnel auprès de l'association qui représente ses intérêts;

Attendu les discussions intervenues entre le membre du personnel concerné, l'Association des directeurs d'établissements de l'ouest du Québec et la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées;

Attendu la volonté des parties de régler le dossier;

Attendu les balises édictées par les membres du comité de gouvernance et d'éthique lors de leur rencontre du 9 novembre 2011 à l'intention du directeur général quant à la quittance à intervenir avec le membre du personnel concerné;

Attendu les discussions des membres du comité exécutif;

Attendu la recommandation du directeur général;

556

Il est proposé par monsieur Luc Trottier, représentant du comité de parents;

QUE le directeur général, monsieur Raynald Goudreau, soit autorisé à signer le projet de règlement hors cour quant au règlement final du dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 17-CE (2011-2012)

Il est proposé par monsieur le commissaire Jocelyn Fréchette;

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 8 février 2012, à 18 heures, à la salle des commissaires située au 582, rue Maclaren Est, à Gatineau.

Il est 18 h 57.

Marc Beaulieu,
Président du comité exécutif

Nadine Bernier,
Secrétaire générale pour la séance